

Interview d'Yves Dieulesaint, Directeur Développement durable, Innovation et Performances durables de Gecina et pilote du groupe de travail sur les signes de qualité du Grenelle II.

Quel est l'impact du Grenelle sur les qualifications professionnelles ?

Le Grenelle de l'environnement a créé de nouvelles formes d'exigences, avec une réglementation plus complexe, intégrant la notion de garantie de performance et de garantie de résultat. Tout ce qui participe de l'assemblage d'un bâtiment doit aller vers plus de garantie et plus de qualité. Il s'agit d'un mouvement global. On va vers une précision du centimètre à une précision du millimètre. Les certifications vont donc devenir, encore plus, une nécessité pour tous les acteurs.

Pourquoi se former ?

Toutes les démarches qualité ont pour avantage de structurer le travail de l'ensemble des acteurs. On voit bien que la démarche HQE a fédéré l'ensemble des acteurs autour d'un objectif. Un objectif précis permet de contraindre le cahier des charges et de structurer la réflexion. Au final cela permet d'atteindre plus rapidement la bonne solution.

Zoom sur les qualifications professionnelles

Des signes de qualité qui conditionneront les aides publiques

S'il reste des entreprises non convaincues de la nécessité d'entreprendre une démarche de qualification, l'Etat sait comment les rallier à cet objectif. Au 1er janvier 2014, les aides financières publiques ne seront accordées que si l'entreprise qui réalise les travaux est titulaire d'un signe de qualité « Reconnu Grenelle Environnement », autrement dit, répond à toutes les exigences de la charte d'engagement « Reconnaissance Grenelle Environnement ». Ceci concerne aussi bien les marchés publics que les aides octroyées aux particuliers.

Se former, vite

Les entreprises du secteur du bâtiment ont donc moins de deux ans pour atteindre le niveau d'exigences défini par la Charte. Un délai long et court à la fois : long pour les entreprises qui sont déjà engagées dans la démarche, court pour ceux qui n'ont encore rien entrepris en la matière.

« Reconnu Grenelle Environnement », un label qualité unique

**RECONNU
GRENELLE
ENVIRONNEMENT**

Le 9 novembre 2011, l'Etat, l'Ademe, la CABEP, la FFB, les associations Qualibat, Qualit'EnR et Qualifelec se sont engagés dans une démarche d'harmonisation des signes de qualité existants en signant la charte relative à la « Reconnaissance Grenelle Environnement ». Toutes les entreprises réalisant des travaux d'amélioration

thermique et installant des équipements de production d'énergies renouvelables sont concernées. La charte d'engagement « Reconnaissance Grenelle Environnement » définit les exigences minimales que doivent désormais respecter les entreprises pour pouvoir bénéficier du « super label ». Cette mention unique a pour l'instant été accordée de manière provisoire aux signataires de la charte et notamment Qualibat, la FFB et la CAPEB. Elle doit permettre aux maîtres d'ouvrage et particuliers de repérer dès aujourd'hui les professionnels du bâtiment susceptibles de bénéficier de la confiance nécessaire pour réaliser leurs travaux d'économie d'énergie. Dès lors, les entreprises bénéficiant des signes et marques Qualibat, les Pros de la Performance énergétique, ECOArtisans, QualifElec et QualiEnR sont de fait reconnus Grenelle Environnement jusque fin 2013. Dès le 1er janvier 2014, il faudra que les organismes délivrant ces signes de qualité justifient de la progression effective du niveau de qualité des qualifications délivrées vis-à-vis de la Charte et qu'ils soient accrédités par le COFRAC.

Ce qui va changer :

L'organisme de qualification, accrédité par le COFRAC, devra veiller à ce que l'entreprise en demande d'un signe de qualité « Reconnu Grenelle de l'Environnement » :

- désigne un ou plusieurs responsables techniques, dont au moins un opérationnel sur chantier
- fournisse la preuve de ses compétences par une formation qualifiante ou diplômante ou un contrôle de connaissance.
- ne sous-traite des travaux qu'auprès d'entreprises qualifiées selon les mêmes exigences et ne sous traite pas la totalité des travaux pour lesquels elle s'est engagée
- apporte un certain nombre de références de réalisations (chantiers achevés dans les 24 derniers mois)
- détienne les assurances correspondant à son activité concernée par le signe de qualité.

L'objectif de la démarche est de tirer l'ensemble des qualifications professionnelles vers un niveau maximal de qualité, tout en les homogénéisant. A l'avenir, les différents labels pourront cohabiter. L'Etat souhaite à la fois rendre plus lisible le système des signes de qualité pour les particuliers et inciter un maximum d'entreprises à entrer dans une démarche qualité.

L'étanchéité à l'air au cœur des nouvelles formations

La RT2012 rend cruciale la question de la perméabilité de l'enveloppe, et donc la qualité d'exécution des travaux. Les organismes de formation l'ont bien compris et misent sur des sessions pratiques pour enseigner les bons gestes aux professionnels. Un des enjeux majeurs de ces formations est de les sensibiliser à l'importance de la coordination entre les différents corps de métiers.

C'est ainsi que par exemple l'IFRB a conçu, avec l'aide de Sirteme Environnement et du bureau d'études Act Environnement, un centre de formation d'un nouveau genre où les compagnons, effectuent des exercices pratiques sur des « infilbox », chantiers miniatures reprenant les principaux éléments constitutifs de l'enveloppe. L'infilbox est ensuite mise sous pression afin de mesurer le taux de fuite et ainsi évaluer le niveau d'étanchéité à l'air de l'enveloppe. L'identification des points faibles est alors réalisée par un test à la fumée, permettant de définir de nouveaux modes de pose efficaces.

Dans le même esprit, le FABTP - organisme de formation des artisans -, propose dans son catalogue de formations un module de deux jours sur l'étanchéité à l'air appelé BATEE. Après une session théorique animée par un architecte, les participants, par groupes de huit, mettent en pratique leurs acquis dans un chantier reconstitué.

Pour tout renseignement :

- IFRB : Emmanuelle Vanoverberghe : 03 20 72 55 25
evanoverberghe@ffb5962
- FABTP : www.fabtp.fr, Léonard Delcourt : 03 28 34 23 15 ldelcourt@fabtp.fr
- Le prochain numéro de la newsletter fera le point sur la formation mètreur-Conducteur de travaux.- option BBC proposé par l'ISTB.

Le nouveau permis de construire

La nouvelle réglementation thermique (RT 2012) implique de nouvelles formalités administratives. Le maître d'ouvrage doit désormais fournir, lors du dépôt du permis de construire, une attestation certifiant qu'une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergies et de prise en compte de la réglementation thermique a bien été réalisée ; ceci concerne les demandes de permis déposées depuis le 28 octobre 2011 pour les bâtiments neufs tertiaires et les logements en zone ANRU et à partir du 1er janvier 2013 pour les autres bâtiments neufs à usage d'habitation.

Autre nouveauté, une seconde attestation doit être fournie au moment de l'achèvement des travaux, dans laquelle le maître d'ouvrage s'engage à ce que les travaux effectivement réalisés soient conformes à l'étude thermique fournie lors du dépôt de permis. A noter : cette seconde attestation peut être réalisée par un contrôleur technique, un organisme certificateur, un architecte et, dans le cas des maisons individuelles, par un diagnostiqueur.

L'agenda régional de l'écoconstruction

• **21-23 mars / Lille** : Nordbat 2012 avec présentation des produits innovants et des conférences sur l'éco-construction www.nordbat.com

• **29 mars / Lys-lez-Lannoy, Espace Culturel Agora** : Dans le cadre du programme VERTUOZE, mise au point sur les signes de qualité « Reconnus Grenelle de l'Environnement » et présentation du projet de requalification du site SI Energie à Lys-Lez-Lannoy.

• « En partenariat avec La Maison Passive France, le cd2e propose la formation diplômante « Concepteur Européen Maison Passive / PassivHaus (CEPH) » à Loos-en-Gohelle.

Modules déroulés de fin mars à fin mai 2012 et examen prévu le 15 juin.

Programme détaillé des modules, tarifs et bulletin d'inscription en ligne sur

http://www.cd2e.com/content/formations-concepteur_europeen_%20maisonpassive »

Les pionniers

Un nouvel isolant textile à changement de phase est à l'étude au sein du département BTP de l'école d'ingénieur HEI, en lien avec le pôle des textiles innovants Uptex. L'école collabore en effet avec des entreprises de travaux publics pour l'utilisation de matériaux textiles dans l'habitat.

Le distributeur Leroy Merlin à Dunkerque expérimente l'étiquetage environnemental. Sur quelques produits tests, comme les peintures et les parquets, le groupe affichera l'impact du produit sur le changement climatique, l'épuisement des ressources, la pollution de l'eau, de l'air et la consommation d'eau. 16 entreprises du Nord-Pas-de-Calais sont engagées dans ce programme soutenu par l'Ademe et la Région.

Effinergie + succède au fameux label « BBC Effinergie ». Concrètement, le nouveau label est un peu plus exigeant sur les objectifs de consommation énergétique et d'étanchéité à l'air, mais prend également en compte la phase exploitation du bâtiment. Ainsi, il oblige l'installation de compteurs de consommations électriques liées aux prises de courant ainsi qu'une mesure des débits de renouvellement d'air à la livraison...



3 bâtiments passifs dans la métropole lilloise :

- L'immeuble passif Pégaze en plein centre de Tourcoing est

occupé depuis février 2012 par 7 logements dans les premiers niveaux, le bureau d'études Impact Qualité Environnementale sarl et l'agence Pierre Coppe Architectes sarl dans les étages supérieurs. Un immeuble avec structure poteaux poutres bois jusqu'au R+4 !

- Et bientôt, l'extension des bâtiments de AG2R La mondiale à Mons en Baroeul (mars 2012) ainsi que l'immeuble de logements sociaux « Vert Ebène » à Lille (Partenord) dont la livraison est prévue cet été.